

A l'ordre du jour :

1. Cumul emplois et auto entrepreneur : finalisation du projet d'accord,
2. Egalité professionnelle Hommes-Femmes : rapport 2009 – bilan annuel,
3. Rapport d'activité sur la formation professionnelle continue 2009,
4. Echanges sur les Certificats de Qualifications Professionnelles.

Cumul emplois et auto entrepreneur : finalisation du projet d'accord

Examen dans la suite de la séance du 1^{er} juillet 2010 (cf notre compte rendu du 1^{er} juillet 2010).
Un texte définitif sera adressé aux fédérations pour une signature au plus tard le 3 septembre 2010.

Egalité professionnelle Hommes-Femmes : rapport 2009 – bilan annuel

Le bilan se rapporte aux entreprises de plus de 50 salariés soit 134125 salariés. Les principales remarques et interrogations de FO Energie et Mines portent sur :

- la rémunération principale : moyenne de 0,1% d'écart (hors ancienneté, majoration résidentielle). Il faut voir ce que cette moyenne cache dans les détails ; des écarts au niveau local existent (écarts supérieurs à 10% en défaveur des femmes, par endroit). D'où la nécessité d'études par cohortes au sein de quelques métiers types existant dans plusieurs entreprises de la branche (ancienneté, âge, diplôme) ;
- La surveillance de la précarité des femmes en CDD et/ou à temps partiel ;
- La compréhension du très faible taux de congés paternité ;
- La demande d'un bilan quantitatif et qualitatif avant l'ouverture de la négociation d'un nouvel accord égapro en 2011.

FO Energie et Mines a indiqué par ailleurs qu'elle adressera un courrier aux employeurs afin de demander l'extension du bénéfice du CESU Petite Enfance aux enfants de quatre ans (PJ).

Rapport d'activité sur la formation professionnelle continue 2009

Examen du rapport 2009 de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi. FO Energie et Mines est intervenue pour demander :

- l'intégration des dispositifs de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dans notre branche ;
- la nécessité d'une politique de formation de Branche plus dynamique ;
- d'anticiper la renégociation de l'accord formation de la Branche des IEG ;
- une meilleure cohérence dans l'utilisation des dispositifs de formation pour que la collecte couvre mieux les dépenses en formation ;
- de commencer au plus vite le débat autour des questions des certificats de qualifications professionnelles (CQP), des diplômes reconnus à la branche.

Echanges sur les Certificats de Qualifications Professionnelles

Il s'agit de mettre en place des CQP de Branche : dans un 1^{er} temps en appréhendant les CQP interprofessionnels pouvant intéresser la branche et dans un 2^{ème} temps par création de CQP propres à la Branche. C'est la CPNE qui est chargée du processus de mise en place, avec comme échéance de juin à octobre 2011.

**Prochaine CPB
le 9 septembre 2010**